

EN DIRECT

LE JOURNAL DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE L'ARC JURASSIEN - NUMÉRO 293 - MARS - AVRIL 2021



GRAND FORMAT [BESTIAIRE UNIVERSITAIRE]

SUR LA PISTE DES ANIMAUX

LA PREUVE PAR L'EXPÉRIENCE

Tous confinés ? La lumière aussi !

PRISE DE MESURES

Confinement : quelle efficacité sur l'évolution de l'épidémie ?

PARCOURS [MIGRATOIRES]

Les enfants du placard, une réalité de la Suisse contemporaine

CÔTÉ COUR [CÔTÉ JARDIN]

L'art sous l'Occupation, un éclat suspect ?



Pendant toute la seconde moitié du XX^e siècle, le regroupement familial n'a pas été autorisé en Suisse pour les travailleurs étrangers, dès lors qu'ils étaient considérés par la loi comme saisonniers. Des milliers d'enfants ont alors vécu clandestinement, parfois pendant des années, à l'abri des logements familiaux. On les appelle *les enfants du placard*...

PARCOURS [MIGRATOIRES]

LES ENFANTS DU PLACARD, UNE RÉALITÉ DE LA SUISSE CONTEMPORAINE

Des milliers
d'enfants, arrivés
clandestinement
d'Italie pour
rejoindre
leurs parents,
vivent cachés
parfois pendant
des années

Lors de la période de croissance qui s'amorce dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse n'est pas le seul pays à manquer de main d'œuvre pour construire sa prospérité économique. Mais son régime migratoire présente la particularité d'offrir des contrats saisonniers aux travailleurs qu'elle accueille, notamment depuis l'Italie voisine. Même cumulés dans le temps, même s'ils concernent de longues périodes de travail, couvrant onze mois et demi, puis neuf mois consécutifs, ces contrats n'autorisent pas le regroupement familial. Dès lors, ce sont des milliers d'enfants qui arrivent clandestinement d'Italie pour rejoindre leurs parents. Ces enfants ont vécu cachés pendant de longues périodes, parfois des années. Un constat pour le moins étonnant alors que la Suisse des années 1950 adopte une politique familiale pour ses ressortissants et que

début la faste période des Trente glorieuses. Comment imaginer une telle situation à une époque où le progrès économique et social était censé atteindre toutes les couches de la société ? À l'Institut d'histoire de l'université de Neuchâtel, la professeure Kristina Schulz et son équipe ont lancé un projet visant à mieux cerner une réalité historique qui n'a encore que peu été explorée par la recherche scientifique. « Pendant plusieurs décennies, le régime migratoire suisse a été à l'origine de cet état de fait : des enfants vivant cachés des autorités, assignés à domicile pour ne pas être repérés et expulsés du territoire, alors que leurs parents y travaillaient de façon régulière et sur le long terme. » La seule perspective possible résidait dans l'obtention du statut de travailleur permanent, accordé au terme de plusieurs années de travail et à la condition que les parents puissent justifier de salaires suffisants et de bonnes conditions d'accueil

< Photo extraite du film *Lo Stagionale*, de Alvaro Bizzarri, 1972. © Schweizerisches Sozialarchiv Zürich, F 5002-Fx-008

pour leurs enfants, et notamment, en pleine période de pénurie des logements, d'appartements jugés suffisamment grands.

Le problème est connu par les autorités, et traité par les syndicats et les associations de migrants, qui se battent pour l'abolition du statut des saisonniers. Progressivement, le discours se déplace de la défense des droits du travailleur à la défense des droits de l'enfant, notamment grâce à l'action des milieux scolaires qui commencent à se mobiliser dans les années 1970. Neuchâtel est le premier canton à admettre à l'école, en 1990, des enfants sans permis de séjour légal. D'autres cantons suivent.

En 1997, la Suisse ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant. En imposant de nouvelles règles du jeu, cet engagement marque une tardive mais réelle évolution de la situation.

Le droit à vivre auprès de leurs parents et le droit à l'éducation sont reconnus aux enfants. En 2002, la signature d'un accord bilatéral autorisant la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'Union européenne apporte une solution politique au problème. Plus de cinquante ans sont passés depuis l'arrivée des premiers migrants italiens... Une étude estimait entre 10 à 15 000 le nombre d'enfants cachés en Suisse entre l'après-guerre et les années 1970. Mais les petits Italiens de cette époque ont laissé la place à d'autres enfants, portugais et espagnols pour la plupart, lors de nouvelles vagues d'immigration : on ne connaît pas réellement le nombre d'enfants concernés au total, l'estimation réalisée dans les années 1970 n'ayant jamais été réactualisée. Mais tous sont des *enfants du placard*, pour reprendre l'expression née dans les années 1970 afin de qualifier

leurs conditions d'existence. Le projet de recherche couvre l'ensemble de la période, de 1946 à 2002. Il promet une approche au plus près d'un phénomène qui, pour être encore vif dans les mémoires, laisse espérer de nombreux témoignages mais fait craindre aussi de voir la parole bridée, qu'il s'agisse des enfants et des familles concernées, ou encore des représentants des autorités. Kristina Schulz souligne que « c'est pour les personnes aujourd'hui âgées, ayant vécu cette situation dans l'immédiat après-guerre, qu'il est le plus difficile de parler. Les générations suivantes, notamment celles arrivées dans les années 1980, témoignent plus volontiers. Plus révoltées, ce sont elles aussi qui ont monté des associations de protestation et demandent aujourd'hui des comptes. »

MÉMOIRES PLURIELLES

Kristina Schulz souligne la diversité des situations et des parcours, qui ne sauraient être compris dans une globalité forcément réductrice. « Certains enfants ont vécu cachés pendant quelques mois pendant leur prime enfance, d'autres pendant une longue période alors qu'ils étaient plus âgés, d'autres encore étaient accueillis en internat, notamment à la frontière italienne. » L'expérience a été source de traumatisme pour certains, d'autres en gardent à peine le souvenir. Des enfants sont retournés dans leur pays d'origine avec leurs parents, d'autres, devenus adultes, vivent toujours sur le sol suisse. Pour réussir à capter le phénomène dans toute sa complexité, la chercheuse multiplie les sources d'information. Si les archives publiques et les textes officiels sont incontournables, ils sont aussi insuffisants ; ils seront complétés d'articles de presse, de documents conservés dans les syndicats,

les associations humanitaires, les milieux scolaires ou politiques, et bien sûr de déclarations recueillies sur le terrain auprès de ceux qui ont vécu la situation comme acteurs principaux ou au titre de témoins. Un véritable travail d'investigation, et une quête semée d'embûches.

Comme on peut s'en douter, l'existence des enfants cachés n'était pas complètement ignorée de la population, ni même des autorités. Les premiers éléments d'enquête attestent de la grande solidarité dont certaines personnes ont fait preuve à leur égard.

À La Chaux-de-Fonds, dans le canton de Neuchâtel et ailleurs sans doute aussi, des « classes clandestines » animées par des bonnes volontés ont accueilli des enfants pour leur permettre de suivre un minimum d'enseignement scolaire. Des employeurs se sont mobilisés, aussi bien pour soutenir leurs ouvriers dans leurs démarches auprès des autorités que pour fournir du matériel susceptible d'améliorer le quotidien des enfants et des familles. Partagés entre sens du devoir et culpabilité, des policiers n'ont pas toujours appliqué le règlement à la lettre, s'arrangeant pour taire le nom de certains enfants afin qu'ils ne soient pas inquiétés et puissent continuer à vivre auprès de leurs parents.

« Pour ces personnes impliquées malgré elles dans le problème, sensibles à une situation à laquelle il n'était pas possible de remédier mais juste de rendre plus humaine, le traumatisme est souvent resté vivace. »

L'étude menée par Kristina Schulz a débuté en 2020 pour quatre ans, elle est financièrement soutenue par le Fonds national suisse.

Contact :
Institut d'histoire
Université de Neuchâtel
Kristina Schulz
Tél. + 41 (0)32 718 17 52
kristina.schulz@unine.ch